

# ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

## Museksschoul Westen



### Fiche d'inscription

**Année scolaire 2024/2025**

## Modalités d'inscription

### 1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

### 2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

### 3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1<sup>er</sup> trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

## Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Mardi, 14h00 - 15h00 à Garnich</b>	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Mardi, 15h00 - 16h00 à Garnich</b>		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Jeudi, 13h45 - 14h45 à Garnich</b>		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi, 9h00 - 10h30 à Garnich</b>		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 14h45 - 16h45 à Garnich</b>		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 16h45 - 18h45 à Garnich</b>		
Formation musicale 1 (français/anglais)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	<b>Jeudi, 14h00 - 15h00 ou Samedi, 13h00 - 14h00 au Kinneksbond - Mamer</b>		
Formation musicale 2 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 15h00 - 16h30 au Kinneksbond - Mamer</b>		
Formation musicale 3 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	<b>Jeudi, 16h30 - 18h30 au Kinneksbond - Mamer</b>		
Formation musicale 4 (français/anglais)	avoir réussi l'année précédente	<b>Samedi, 10h30 - 12h30 au Kinneksbond - Mamer</b>		

\* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	<b>Mardi</b> , 17h15 - 19h15 à l' <b>Ecole de musique Kehlen</b> ou <b>Mercredi</b> , 16h00 - 18h00 à l' <b>Ecole De Musique Arca Bertrange</b>	75 €	100 €
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi</b> , 17h30 - 19h30 à l' <b>Ecole de musique Kehlen</b> ou <b>Mercredi</b> , 18h00 - 20h00 à l' <b>Ecole De Musique Arca Bertrange</b>		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	<b>Mardi</b> , 18h00 - 20h00 à l' <b>Ecole De Musique Arca Bertrange</b> ou <b>Mercredi</b> , 19h00 - 21h00 au <b>Kinneksbond - Mamer</b>	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	<b>Lundi</b> , 18h00 - 20h00 à l' <b>Ecole De Musique Arca Bertrange</b> ou <b>Jeudi</b> , 19h00 - 21h00 au <b>Kinneksbond - Mamer</b>		

### COURS COLLECTIFS

(Formation théâtrale et chant choral)

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	<b>Lundi</b> , 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00 <b>Mardi</b> , 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30 à <b>Kehlen (Ecole de musique)</b> <b>Samedi</b> , 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30 à <b>Bertrange (Schauwenburg)</b>	gratuit	/
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	<b>Lundi</b> , 20h00 - 21h00 à <b>Bertrange (Ecole de musique Arca)</b> ou <b>Mercredi</b> , 20h00 - 21h30 au <b>Kinneksbond - Mamer</b>		100 €

### COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
<b>Instruments à vent et percussion/drumset:</b> flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
<b>Piano / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes</b> (violon et violoncelle)	- à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
<b>Chant individuel</b>	- à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		100€
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

## Inscriptions et informations utiles

### Procédure d'inscription

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer uniquement à [inscriptions.westen@ugda.lu](mailto:inscriptions.westen@ugda.lu)  
du 13 mai jusqu'au 26 mai 2024, en format pdf.

**Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Garnich - votre nom"** (Ex.: Garnich-Marie.Muller)

### Informations - Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Nathalie Alves: 22 05 58 29 / [nathalie.alves@ugda.lu](mailto:nathalie.alves@ugda.lu)

*Ne pas utiliser ce mail pour  
envoyer les fiches d'inscriptions.*

### Informations - Garnich

#### Coordonnées du responsable local

Marc Olinger  
691 47 00 04 / [marc.olinger@garnechermusek.lu](mailto:marc.olinger@garnechermusek.lu)  
[www.garnechermusek.lu](http://www.garnechermusek.lu)

*Ne pas utiliser ce mail pour envoyer  
les fiches d'inscriptions.*

#### Location d'instruments à vent

Instrument au choix de l'élève mais sous réserve des besoins et des disponibilités d'instruments de la société "GARNECHER MUSEK A.s.b.l."  
La société "Garnecher Musek A.s.b.l." met à disposition l'instrument de musique à l'élève et en contrepartie l'élève s'engage à participer aux répétitions des "Garnecher Jongbléiser" à partir de la deuxième année instrumentale au plus tard, si non l'instrument est à retourner à la société "Garnecher Musek A.s.b.l. La répétition des "Garnecher Jongbléiser" aura lieu chaque mardi entre 18h30 et 19h25 dans la salle de répétition de la « Garnecher Musek ».

-> Marc Olinger ([www.garnechermusek.lu](http://www.garnechermusek.lu))





Formation instrumentale	Instrument: <input type="checkbox"/>	_____	Instrument à préciser
Formation vocale	Chant individuel <input type="checkbox"/>		
Formation théâtrale	Théâtre <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*
Pratique collective	Chant choral pour adultes <input type="checkbox"/>	_____	Jour, Horaire et lieu*

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans <b>une autre école</b> , indiquez-le et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :	École / Conservatoire :
		Formation musicale :	École / Conservatoire :
		Instrument (préciser):	École / Conservatoire :
Remarque éventuelle: _____			

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

\_\_\_\_\_  
Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

**La rentrée scolaire aura lieu  
le mercredi 18 septembre 2024.**